



**NATIONS
UNIES**

UN HABITAT

Programme des Nations Unies
pour les établissements
humains

Plan d'action pour l'égalité des sexes

Plan d'action pour l'égalité des sexes

Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	Mandats.....	5
III.	Tirer les enseignements des expériences passées en matière d'intégration et d'autonomisation des femmes	6
	A. Prise en compte de la condition de la femme par les programmes d'ONU-Habitat	6
	B. Les femmes et la gouvernance locale	7
	C. Prise en compte de la sexospécificité par les programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement.....	7
	D. Les femmes, la terre et le logement.....	8
	E. Programmes d'autonomisation des jeunes	8
	F. Emancipation économique des femmes	8
	G. Formation et documentation spécialisées sur le développement des établissements humains et l'appartenance sexuelle	9
	H. La sécurité et la sûreté des femmes dans les villes	9
IV.	Principaux objectifs et approches du Plan d'action pour l'égalité des sexes	10
V.	Domaines d'intervention, résultats et stratégies	11
	A. Domaines d'intervention 1 : Promotion et observation de l'égalité des sexes dans les villes	11
	B. Domaine d'intervention 2 : Planification urbaine, gouvernance et gestion	13
	C. Domaine d'intervention 3 : Biens fonciers et logement	14
	D. Domaine d'intervention 4 : Accès à des services urbains écologiquement rationnels	16
	E. Domaine d'intervention 5 : Accès à un financement durable et à des logements et infrastructures abordables.....	17
	F. Domaine d'intervention 6 : Amélioration de l'intégration des femmes et de l'équilibre entre sexes dans les programmes d'ONU-Habitat.....	18
VI.	Gestion du Plan d'action pour l'égalité des sexes	19
VII.	Suivi, évaluation et responsabilité.....	20

Tableaux

Tableau 1.	Promotion et analyse de l'égalité des sexes dans les villes	12
Tableau 2.	Planification urbaine, gouvernance et gestion.....	14
Tableau 3.	Domaine d'intervention : biens fonciers et logement.....	16
Tableau 4.	Accès à des services urbains écologiquement rationnels.....	17
Tableau 5.	Renforcement des systèmes de financement des établissements humains	18
Tableau 6.	Volonté d'ONU-Habitat d'assurer l'égalité des sexes et l'intégration de cette égalité dans ses programmes.....	19

Annexes

I.	Cadre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour 2008-2013...	21
II.	Biais par lesquels améliorer l'intégration des femmes à ONU-Habitat.....	22
III.	Quelques termes concernant le genre.....	27

Plan d'action pour l'égalité des sexes, 2008-2013

I. Introduction

Favoriser l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes est une question de responsabilité, d'engagement et de connaissance. Il est vrai que l'avènement d'une urbanisation harmonieuse suppose une action collective des diverses parties prenantes et des divers partenaires, qui fasse des droits et du bien-être des femmes, des hommes et des enfants l'objectif principal des mesures visant au développement. Cela oblige à adopter des législations, politiques et règlements appropriés pour nos pays, nos villes et nos cités qui protègent et respectent les droits des citoyens. En vérité cette démarche doit être associée à une budgétisation et à une allocation des ressources qui tiennent compte de la sexospécificité et soient socialement responsables ainsi qu'à une gestion de nature à assurer un équilibre entre les priorités correspondant aux femmes, aux hommes et aux enfants en matière de services, aujourd'hui, ainsi que la pérennisation de cet équilibre. Les femmes du monde entier continuent de faire de leur mieux pour que l'harmonie règne au sein de leurs familles et de leur communauté. Que faites-vous, dans le cadre de votre rôle tant individuel que collectif pour faire en sorte de favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes?

- Nyaradzai Gumbonzvanda, Secrétaire générale, World YWCA¹

1. Le XXI^e siècle est un siècle urbain, dont la moitié de la population mondiale vit dans les villes. L'urbanisation est une force puissante qui crée la croissance économique et favorise les avancées sociopolitiques ainsi que les progrès techniques et scientifiques. Toutefois, lorsqu'elle est mal planifiée et gérée, l'urbanisation peut favoriser l'exclusion sociale et la pauvreté. Elle peut également aboutir à l'extension anarchique du tissu urbain, à la pollution et à une utilisation des terres, des eaux et des ressources naturelles condamnée à terme, qui accélère la dégradation de l'environnement et les incidences néfastes des changements climatiques.² Dans nombre de villes, notamment dans les pays en développement, la richesse et la pauvreté coexistent dans une étroite proximité. Des quartiers bien desservis et des communautés résidentielles clôturées sont souvent situées près de communautés urbaines ou périurbaines surpeuplées dépourvues de la plupart des services de base.³ La répartition des revenus varie considérablement entre les régions les moins avancées, certaines régions, notamment en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, affichant des inégalités urbaines criantes par rapport à l'Europe et à l'Asie.⁴
2. Alors qu'en milieu rural les hommes et les femmes pâtissent également dans la plupart des cas de tous les maux indiqués ci-dessus, en milieu urbain les souffrances que connaissent les femmes tendent à être nettement plus importantes en raison de leurs multiples privations. Celles-ci consistent en la privation de logement du fait du surpeuplement, en l'absence de sécurité de jouissance et en l'impossibilité d'avoir accès à une eau propre, à des systèmes d'assainissement, à l'éducation et aux services de santé et autres services de base.⁵ Les femmes sont également les plus touchées par les évictions ainsi que par l'insécurité en matière d'occupation résultant des catastrophes naturelles et humaines, des conflits armés et des troubles sociaux.⁶ Bien trop souvent les femmes pâtissent de la violence avant, pendant et après les évictions et les conflits.⁷ La plupart des évictions surviennent dans la journée lorsque la plupart des hommes sont au travail. Celles qui s'opposent à l'éviction sont souvent sujettes à des violences, coups, viol, torture et même meurtre.⁸
3. Bien que dans la population active les hommes soient plus nombreux que les femmes, celles-ci représentent 60 à 80 % de la population active informelle dans les pays en développement.⁹ La plupart

¹ Discours prononcé lors de la table ronde des femmes au cours de la quatrième session du Forum urbain mondial, Nanjing (Chine), novembre 2008.

² HSP/GC/21/5/Add.1, p. 1.

³ *State of the World's Cities 2008/2009 : Harmonious Cities*, UN-Habitat, p. 10.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, at 15.

⁶ *Global Report on Human Settlements Development: Enhancing urban Safety and security*, UN-Habitat (2007).

⁷ *Women, Slums and Urbanisation: Examining the Causes and Consequences*, Centre on Housing Rights and Evictions (2008), p.2.

⁸ "Ticking time bombs: low income settlements", Rasna Warah (2004), in *State of the World Cities Report 2004/2005: Globalisation and Urban Culture*, UN-Habitat (2004).

⁹ *World Employment Report 2004-05; Employment, Productivity and Poverty, Reduction*, International Labour Organisation (2004), cited in "Breaking Barriers: Gender Perspective and Empowerment of Women in

des femmes pauvres en milieu urbain sont employées dans le secteur informel qui est caractérisé par l'absence de législation du travail et de protection sociale. Leurs revenus dans ce secteur sont inférieurs à ceux des hommes car les femmes ont tendance à s'adonner à des microactivités telles que celles consistant à vendre quelques fruits et légumes ainsi que d'autres denrées périssables, activités où la concurrence est forte et les pertes de produits élevées. Les revenus que les femmes tirent de ces activités sont généralement extrêmement bas; rares sont les femmes, en particulier les femmes célibataires chef de famille, qui ont l'occasion d'échapper au cycle de la pauvreté.¹⁰

4. Alors que les femmes et les hommes évoluent en milieu urbain et utilisent cet espace et les services qui s'y trouvent différemment, les besoins et les priorités des femmes sont souvent ignorés par les politiques et programmes des pouvoirs publics. Cela tient en partie au fait que les pauvres ont moins souvent l'occasion que les membres des groupes à revenus plus élevés d'exprimer leurs besoins ou de s'organiser efficacement pour exiger d'obtenir de meilleurs services.¹¹

5. Dans le cadre du développement des établissements humains, l'égalité des sexes est au centre des préoccupations suscitées par l'urbanisation durable. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes d'ONU-Habitat contribuera à la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013. Il contribuera également à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement correspondant aux établissements humains tels que ceux consistant à améliorer les bidonvilles, à assurer l'alimentation en eau et des systèmes d'assainissement ainsi que la viabilité de l'environnement.

II. Mandats

6. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes est un élément de la politique d'ONU-Habitat concernant les femmes qui a deux principaux objectifs : droits et autonomisation des femmes grâce à leur participation; et intégration des femmes au développement des établissements humains. En matière d'intégration, une approche telle que celle qui est consacrée par la politique concernant les femmes doit être mise en œuvre au moyen de mesures ciblées. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes donne très exactement le moyen d'y parvenir grâce aux divers domaines d'action, résultats et produits décrits dans le présent document.

7. Au nombre des éléments récents ayant contribué à l'élaboration du Plan d'action pour l'égalité des sexes figurent les résolutions que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adoptées en 2007¹² relatives au programme de travail et budget pour 2008-2009, aux droits des femmes en matière de propriété foncière et de biens et d'accès au crédit.

8. Le Document final du Sommet mondial des Nations Unies de 2005¹³ renforce considérablement la cause de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de leur autonomisation dans le cadre de l'urbanisation durable. Au paragraphe 58 du Document les gouvernements réaffirment leur volonté de « garantir aux femmes le droit de jouir librement et sur un pied d'égalité du droit de propriété et d'hériter, et d'assurer la sécurité de jouissance de leurs biens et de leurs logements. »

9. Conformément aux priorités du Document final du Sommet mondial de 2005, ONU-Habitat a, au cours des dernières années, considérablement renforcé ses travaux en faveur des femmes, dans les domaines de la propriété foncière et du logement ainsi que dans celui de l'accès sur un pied d'égalité de tous les individus à l'approvisionnement en eau et aux systèmes d'assainissement. L'organisation a également conçu une série d'outils, de méthodes et d'approches qui lui permettront d'intégrer les considérations relatives aux femmes, aux politiques et mesures concernant les jeunes, la sécurité et la sûreté en milieu urbain, le développement économique au niveau local et le crédit au logement. Elle continue à mettre en œuvre des approches tenant compte des sexospécificités dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités, de la collecte et de l'analyse des données sur les établissements humains ainsi que dans celui du recensement des meilleures pratiques visant à améliorer l'environnement des hommes et des femmes, et des approches permettant d'en assurer la diffusion et d'en tirer les enseignements.

Least Developed Countries", United Nations Office of the High Representative for the Least Developed Countries (2006), Landlocked Developing Countries and Small Island Developing States, p. 8.

¹⁰ *Progress of the World's Women 2005: Women Work & Poverty*, cited in "Breaking Barriers: Gender Perspective and Empowerment of Women in Least Developed Countries", supra, at 8.

¹¹ *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009 : Qui est responsable envers les femmes?* UNIFEM (2008) p. 41.

¹² Résolutions 20/7, 21/1, 21/2 et 21/9.

¹³ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale du 16 septembre 2005.

10. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes aura pour objet de mettre à profit les points forts et avantages comparatifs avérés susmentionnés tout en prenant en compte les domaines d'action prioritaires au titre de l'objectif 3 des Objectifs du Millénaire pour le développement qui est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹⁴ et d'appuyer la mise en œuvre de la politique et de la stratégie du système des Nations Unies en matière d'intégration des femmes approuvées par le Conseil des chefs de secrétariat en juin 2006.

III. Tirer les enseignements des expériences passées en matière d'intégration et d'autonomisation des femmes

11. L'évaluation des distinctions fondée sur le sexe réalisée en 2003 ainsi que l'examen à mi-parcours du programme d'ONU-Habitat, qui a eu lieu en 2007, ont abouti à la confirmation selon laquelle il est nécessaire de procéder de manière plus systématique à la prise en compte des femmes dans les programmes et projets d'ONU-Habitat. L'évaluation conclut comme suit :

Le PSM (WHP) et le Groupe de l'égalité des sexes ainsi que leurs partenaires ont effectivement eu un impact bénéfique en ce qui concerne la sensibilisation aux questions touchant les femmes dans le domaine des établissements humains aux niveaux international, régional et politique; il en a été ainsi grâce à la consolidation des initiatives en matière de sensibilisation et de mobilisation ainsi qu'à l'appui fourni aux réseaux mondiaux de femmes. S'agissant de l'avenir, le Groupe de l'égalité des sexes devra s'interroger sur la meilleure façon de faire en sorte que les résultats obtenus dans le cadre des initiatives de sensibilisation aient une incidence réelle au niveau local sur la vie quotidienne des femmes et des hommes vivant dans les établissements humains.¹⁵

Si l'on veut que le rôle de dynamisation que joue le personnel en matière d'intégration des femmes aux différents programmes soit solidement établi, il faut que les stages de formation à la sexospécificité correspondant à chacun des domaines relevant des programmes soient développés et deviennent obligatoires.¹⁶

12. Les participants à la réunion d'un groupe d'experts sur les questions soulevées par l'identité sexuelle et la condition des femmes dans le domaine du développement des établissements humains, qui a eu lieu en février 2003, ont également recommandé de développer l'intégration des femmes aux activités d'ONU-Habitat. Comme le montre la section qui suit, l'ensemble d'ONU-Habitat a fait des progrès en ce qui concerne le soutien apporté aux programmes visant à assurer l'égalité des sexes.

A. Prise en compte de la condition de la femme par les programmes d'ONU-Habitat

13. Les propositions de projets présentées au Comité d'étude des projets d'ONU-Habitat doivent toutes comporter une section portant sur l'évaluation des incidences sur les femmes; les propositions sont examinées de façon à s'assurer qu'elles favorisent une prise en compte efficace par le programme et les descriptifs de projets des questions concernant les femmes. Des ateliers consacrés à l'étude de ces questions destinées au personnel ont été organisés en novembre et décembre 2005 afin de développer les compétences en matière d'analyse et de planification des questions sexospécifiques. Le personnel a identifié les biais par lesquels développer la prise en compte des femmes par les programmes d'ONU-Habitat en recourant au réseau d'institutionnalisation mis au point par Caren Levy du Development Planning Unit de l'University College de Londres, qui est reproduit à l'annexe II au présent document. À l'évidence, il ne suffit pas d'assurer une formation unique car ce qui est nécessaire est une formation régulière ainsi qu'une documentation de référence pratique à l'usage de ceux qui conçoivent, mettent en œuvre, suivent et évaluent les programmes et projets. Il est également nécessaire d'accompagner en permanence le personnel œuvrant dans le domaine de l'intégration des femmes.

¹⁴ *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*, United Nations Development Group Task Force on Education and Gender Equality (2005), pp. 33-35 and box 1.1 p.29. More specifically, the goal are to strengthen opportunities for post primary education for girls while meeting commitments to universal primary education; guarantee sexual and reproductive health and rights; invest in infrastructures to reduce women's and girls' time burdens; eliminate gender inequality in employment by decreasing women's reliance on informal employment, closing gender gaps in earnings and reducing occupational segregation; increase women's share of seats in national parliaments and local government bodies; and combat violence against girls and women.

¹⁵ « Forward looking Evaluation of Gender Mainstreaming in UN-Habitat", Evaluation 1/2003, UN-Habitat (2003), p. 45.

¹⁶ *Ibid* at 7.

B. Les femmes et la gouvernance locale

14. Un programme de prix et de concours à l'intention des villes propices aux femmes et des administrations locales sensibilisées à leur condition a été mené à bien dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes en 2006 et 2007 dans le but de distinguer les particuliers, les organisations non gouvernementales et les municipalités à l'avant-garde de la promotion de l'autonomisation des femmes, de l'égalité des sexes et des droits des femmes. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ONU-Habitat a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Women in Cities International et Red Mujer (Réseau pour les femmes en espagnol) aux fins de la mise en œuvre du programme. Les concours avaient pour thème la sécurité et la sûreté des femmes et des jeunes filles. Dans la région Asie-Pacifique l'accent a été mis sur la reconstruction et la création de communautés résilientes à l'issue des catastrophes et conflits. Le programme a permis de distinguer des mouvements communautaires et de développer la collaboration entre ONU-Habitat et UNIFEM aux niveaux mondial et régional, collaboration dont le point d'orgue a été l'élaboration d'un mémorandum d'accord en cours de finalisation. Au nombre de principaux domaines de collaboration entre les deux parties figurera le Programme mondial pour des villes sûres exemptes de violence contre les femmes sous la direction d'UNIFEM, qui est une initiative emblématique du Plan stratégique pour 2008-2011 de cette organisation à laquelle ONU-Habitat devrait s'associer en tant que partenaire chef de file au niveau mondial qui mettra à profit la collaboration en cours entre UNIFEM et ONU-Habitat en Amérique latine. Au nombre des autres domaines de collaboration figurent des questions de plus grande portée telles que la bonne gouvernance, l'autonomisation des femmes, la participation politique et l'égalité des sexes et la budgétisation qui prend en compte la sexospécificité. Une réunion d'un groupe d'experts sur la constitution de partenariats s'intéressant à la condition des femmes et à la gouvernance locale en Afrique a eu lieu à Nairobi en octobre 2007. L'un des résultats de cette réunion a été l'augmentation du nombre de partenaires collaborant avec ONU-Habitat.

15. En 2007, ONU-Habitat a apporté son soutien au groupe kényan Groots Kenya et à la Commission Huairou dans le but d'amener les dirigeantes des organisations féminines communautaires de 12 pays africains à adopter une méthode favorisant des consultations au niveau local. Cette méthode vise à mettre ces organisations à même de prendre part à des débats constructifs avec des acteurs importants tels que les municipalités, les autorités locales, les administrations publiques, le secteur privé et les partenaires du développement afin qu'ils puissent s'atteler aux problèmes communautaires et mobiliser les ressources nécessaires. La concertation au niveau local est une approche utile qui a contribué à l'autonomisation des communautés, et en particulier des femmes, qui en sont venues à occuper des postes au sein des comités de développement au niveau local.

C. Prise en compte de la sexospécificité par les programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement

16. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement a désigné des administrateurs femmes responsables des programmes « De l'eau pour les villes d'Afrique » et « De l'eau pour les villes d'Asie » afin de renforcer l'intégration des femmes et leur autonomisation dans le cadre des programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement. Les stratégies d'intégration des femmes pour l'Afrique et l'Asie ont été conçues en 2005 et 2006, respectivement. ONU-Habitat a entrepris, en collaboration avec l'Alliance Genre et eau, qui est un programme de renforcement des capacités aux fins d'intégration des femmes dans la région du lac Victoria, d'organiser des ateliers sur ce thème reposant sur un cadre dynamique et souple adapté à l'évolution constante des relations conflictuelles entre sexes. Dans le cadre de ce partenariat nous concevons également un ouvrage spécialisé destiné aux femmes correspondant expressément au programme intitulé « De l'eau pour les villes d'Asie ». En Afrique et en Asie deux programmes ont été entrepris dans les domaines de l'assainissement et du microcrédit. En Inde, un fonds renouvelable national est prévu pour appuyer le microcrédit destiné aux installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement mis en place pour les familles à faibles revenus qui s'inscrit dans le cadre d'un projet concernant le logement et l'habitat ou bien qui est conçu comme un projet autonome. Seule la volonté politique de parvenir à l'égalité des sexes permet de progresser en matière d'intégration des femmes et de reconnaissance de leurs droits et de parvenir à leur autonomisation. Tant la direction que le personnel d'ONU-Habitat ont à cœur de tendre la main aux groupes désavantagés et d'émanciper les femmes.

D. Les femmes, la terre et le logement

17. ONU-Habitat prête l'attention requise aux facteurs sexospécifiques de ses travaux en matière de logement et de terre, y compris en s'intéressant expressément à la condition des femmes en tant que thème transversal de son programme intitulé « Shelter Profile » et des travaux du Groupe consultatif sur les évictions forcées, en ayant conscience du fait que les femmes pâtissent plus souvent qu'à leur tour des évictions. Global Land Tool Network, qui est un réseau international de partenaires œuvrant pour la mise au point d'outils en faveur des pauvres en collaboration avec ONU-Habitat, qui fait office de secrétariat du réseau, a fait de la sensibilité à la condition des femmes le thème central de ses travaux. A ce jour, le réseau a conçu toute une série de publications et d'outils consacrés à la sexospécificité, dont un guide à l'intention des décideurs concernant les droits des femmes en matière de biens fonciers, de propriété et de logement dans le monde (*Policy-makers Guide to Women's Land, Property and Housing Rights Across the World*); des recherches déterminantes telles que celles sur l'établissement du cadastre en Ethiopie et ses premières conséquences sur les femmes, et des critères d'évaluation de la situation des femmes permettant de déterminer la capacité d'ajustement des outils fonciers à la condition des femmes.

18. Le cadre définissant les critères d'évaluation de la situation des femmes sera expérimenté dans des pays déterminés et les conclusions dégagées seront intégrées aux méthodes d'élaboration des programmes améliorées d'ONU-Habitat et des partenaires du Global Land Tool Network. Il servira de moyen concret pour procéder à l'analyse des distinctions fondées sur les sexes, non seulement pour dégager des normes mais aussi, au niveau national, pour déterminer dans quelle mesure il est prêté attention à la sexospécificité dans des domaines tels que la conception et la construction de logements, l'administration des terres, la fiscalité et les mécanismes de règlement des différends à l'issue des catastrophes naturelles et des conflits soulevés par le droit au logement, aux biens fonciers et à la propriété.

E. Programmes d'autonomisation des jeunes

19. Les modèles de centres pour les jeunes citoyens conçus dans le cadre du programme d'ONU-Habitat pour l'autonomisation des jeunes visent à aider ceux d'entre eux qui vivent dans la pauvreté à se doter des moyens leur permettant de prétendre à de meilleurs emplois et à la fonction d'entrepreneur. Ces modèles tendent à faire en sorte que les jeunes hommes et les jeunes femmes aient également accès aux espaces urbains. Les procédures et directives élaborées pour les perspectives de développement dirigées par les jeunes¹⁷ recommandent expressément que les projets et propositions présentés aux fins de financement indiquent comment les questions liées aux différences entre sexes soient prises en compte dès le stade de la formulation des propositions. En 2008, ONU-Habitat a créé ce Fonds qui favorisera l'autonomisation des jeunes en leur confiant des initiatives mettant l'accent sur la prise en compte de la sexospécificité dans toutes les activités les concernant.

F. Emancipation économique des femmes

20. Un programme d'émancipation économique des femmes au moyen de droits fonciers et du développement des logements a été entrepris en 2003. Il vise à améliorer la sécurité de jouissance et l'accès des femmes aux ressources foncières, au logement et au crédit. Grâce à ce programme, ONU-Habitat appuie les sociétés fiduciaires favorisant l'accès des femmes à la terre en tant qu'organisations intermédiaires entre les coopératives et groupes de femmes à faibles revenus, d'une part, et les institutions financières, les villes et les autorités locales, le secteur privé, les partenaires du développement et la société civile, d'autre part. A ce jour, quatre sociétés fiduciaires favorisant l'accès des femmes à la terre ont été créées, au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, tandis que des travaux préparatoires sont en cours pour le Burundi, l'Ethiopie et le Mozambique. Grâce à ce programme les femmes membres de coopératives de logement et de groupes d'épargnants sont mobilisées. Le programme favorise la mobilisation, par le biais de la communauté, de l'épargne domestique, le recours aux garanties de crédits et l'appui en nature des autorités locales et du secteur privé.

¹⁷ Voir résolution 21/6 sur le développement mu par la jeunesse urbaine.

G. Formation et documentation spécialisées sur le développement des établissements humains et l'appartenance sexuelle

21. Les récentes publications d'ONU-Habitat intitulées « *Gender Mainstreaming in Local Authorities : Best Practices* » et « *Gender in Local Governments : The sourcebook for trainers* » sont très demandées. Ces documents sont spontanément utilisés par des partenaires canadiens, ghanéens et sud-africains et d'autres pays. En collaboration avec Gender Links – South Africa et le Golda Meir Mount Carmel International Training Center d'Israël, ONU-Habitat prévoit de lancer le manuel à l'occasion de deux ateliers de formation qui seront organisés en Afrique du Sud en février 2009 puis au niveau international peu de temps après. Ce manuel ainsi que celui consacré aux meilleures pratiques ont permis de combler les lacunes en matière d'informations sur l'appartenance sexuelle et la gouvernance au niveau local, informations qui mettent l'accent sur l'allocation des ressources, les structures de gouvernance, la fourniture des services de base et les infrastructures. Les deux manuels donnent des exemples et font état d'études de cas sur la façon dont les citoyens ordinaires s'emploient à résoudre leurs problèmes communautaires. Ce sont des manuels pratiques de lecture aisée ancrés dans la réalité que connaissent les femmes et les hommes.

H. La sécurité et la sûreté des femmes dans les villes

22. ONU-Habitat est d'avis que les autorités locales et les municipalités ont un rôle déterminant à jouer en ce qui concerne la prévention des violences contre les femmes, y compris en concevant des politiques et programmes de prévention de la criminalité prenant en compte la condition des femmes, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation, de programmes de formation, du développement des services et du logement et de l'amélioration de l'environnement physique des villes afin de les rendre plus sûres. ONU-habitat favorise l'échange de documents sur les meilleures pratiques et des enseignements tirés en ce qui concerne la sécurité et la sûreté des femmes et des jeunes filles aux fins de la programmation future. Il est une caractéristique prisée de cette activité qui consiste en un programme de remise de prix concernant la sécurité des femmes et des jeunes filles en milieu urbain, entrepris en collaboration avec Women in Cities International. En 2004, 20 initiatives ont remporté le prix dont il a été fait état dans un répertoire publié en 2007. En partenariat avec la Commission Huairou, Women in Cities International et Red Mujer, ONU-Habitat a procédé à une évaluation mondiale de la sécurité des femmes afin de recenser et de documenter les approches programmatiques et les politiques et outils favorisant la sécurité des femmes aux niveaux mondial, régional, national et local. Une base de données répertoriant plus de 250 institutions, autorités locales et initiatives communautaires a été créée; les informations rassemblées serviront de fondement à une enquête à venir ayant pour objet la constitution d'un réseau mondial et de réseaux régionaux. Il ressort de l'évaluation mondiale qu'en ce qui concerne la sécurité des femmes ce sont les vérifications effectuées sur le terrain qui sont le moyen d'action le plus fréquemment utilisé. Une analyse comparative de ce type de vérifications a été menée à bien pour dégager les méthodes qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas. Les directives quant à la façon de procéder aux vérifications concernant la sécurité des femmes destinées aux villes et aux autorités locales s'inspireront des résultats de l'analyse.

23. En collaboration avec la Commonwealth Planners Association – Women in Planning, ONU-Habitat a organisé une séance ayant pour thème « Une ville peu sûre pour les femmes et les jeunes filles n'est sûre pour personne » à l'occasion de la Conférence internationale sur la sécurité et la sûreté des villes qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) en octobre 2007. Les participants ont déterminé le rôle que jouait l'urbanisation et la conception des villes quant à la sécurité et à la sûreté des femmes et des jeunes filles dans les lieux publics. Des spécialistes de la sexospécificité de la Commonwealth Planners Association et de l'Institut du logement chilien ont recensé les questions, les incidences politiques, les meilleures pratiques et les stratégies d'intervention essentielles. La conception des villes et l'urbanisme, la planification des transports et les audits en matière de sécurité des femmes ont été parmi les thèmes spécialisés abordés. L'un des résultats de la séance a consisté en la présentation, par l'Université de technologie de la Jamaïque, d'un module d'évaluation de la sécurité des femmes qui fait partie du stage de développement communautaire de ce pays. Le premier atelier de formation de l'Université à l'évaluation de la sécurité des femmes, auquel ont pris part des étudiants, des organisations féminines œuvrant dans le domaine des violences faites aux femmes dans les Caraïbes, des organisations communautaires et des partenaires du développement, a eu lieu à la Jamaïque en novembre 2008. A la suite de l'atelier, ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le développement ont présenté une note d'orientation approuvée par le Democratic Governance Thematic Trust Fund sur le développement des travaux dans le domaine de l'évaluation de la sécurité des femmes afin que d'autres autorités locales jamaïcaines en bénéficient; la Jamaïque est un pays

pilote en ce qui concerne les activités ayant un rapport avec la campagne du Secrétaire général intitulée « Unir les femmes et les hommes pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ». Ce programme montre que le fait d'œuvrer en partenariat avec d'autres organisations intéressées dans un domaine déterminé vous permet de développer vos activités et d'atteindre un plus grand nombre de pays. Il témoigne également de l'importance que revêt l'identification des partenaires désireux de partager les coûts et d'adopter des approches réciproques en matière d'égalité des sexes.

24. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes mettra à profit les meilleures pratiques d'ONU-Habitat et traitera des limites recensées au cours des diverses évaluations entreprises depuis 2003. Il fournira un cadre cohérent pour une plus grande prise en compte de la condition des femmes dans les programmes d'ONU-Habitat et la promotion de partenariats ayant explicitement pour objectifs la mobilisation et la démultiplication des ressources, dont les investissements, pour appuyer la mise en œuvre du programme pour l'égalité des sexes.

IV. Principaux objectifs et approches du Plan d'action pour l'égalité des sexes

25. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes vise à promouvoir les droits des femmes, leur autonomisation et des politiques et pratiques en matière d'urbanisation durable tenant compte de la sexospécificité aux niveaux national et local. Le plan, qui vise à réduire la discrimination que subissent les femmes et à favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à des services satisfaisants, la sécurité et les possibilités d'emploi dans les villes, cherche à créer un environnement qui permette aux gouvernements, aux villes et aux autorités locales de tenir les engagements pris dans le cadre de politiques concernant l'égalité des sexes en matière d'urbanisation durable.

26. L'accent est mis sur l'appui aux mesures prises au niveau national, et en particulier aux niveaux local et communautaire. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes souligne l'importance que revêt la promotion des droits des femmes et leur autonomisation, car c'est là une question fondamentale pour façonner un meilleur avenir urbain. Les cibles visées sont les groupes stratégiques dont les organisations d'hommes, de jeunes, communautaires et de femmes œuvrant sur le terrain, les associations professionnelles, les structures nationales destinées aux femmes, les municipalités et les autorités locales, le secteur privé, les médias et d'autres groupes influents qui peuvent contribuer à la promotion de l'égalité des sexes dans le domaine du logement et de l'urbanisation. Le plan aura pour caractéristique d'orienter les mesures aux niveaux mondial, régional et national, les partenariats ainsi que la gestion des connaissances et le renforcement des capacités.

27. Les mesures aux niveaux mondial, régional et national viseront à susciter la volonté politique nécessaire au plus haut niveau et à obtenir la participation d'un grand nombre de partenaires, de ceux qui façonnent l'opinion et des défenseurs de la cause des femmes.

28. ONU-Habitat s'associera aux partenaires du développement, aux organismes des Nations Unies dans le cadre de la réforme du système, aux milieux intellectuels et universitaires, aux organisations professionnelles non gouvernementales, aux organisations communautaires, aux associations de villes et aux autorités locales, aux médias et au secteur privé. Cette approche est conforme au plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour 2008-2013 qui demande à l'organisation de jouer un rôle de catalyseur en appuyant les initiatives des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en mettant en place les politiques et moyens nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement correspondant aux établissements humains.

29. La gestion des connaissances et le renforcement des capacités nécessaires aux principaux intervenants des administrations locales, des organisations de femmes et d'autres institutions, qui seront entrepris dans un premier temps dans des pays déterminés où le Cadre normatif et opérationnel amélioré sera mis en œuvre, revêtiront une importance cruciale. Le personnel et les partenaires de premier plan d'Habitat seront dotés d'analyses des distinctions fondées sur le sexe, de compétences en matière de planification et de budgétisation prenant en compte la sexospécificité nécessaires pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau local. Des renseignements sur les expériences et les réalités vécues par les hommes et les femmes, les jeunes filles et les jeunes garçons orienteront la conception des politiques et programmes et aideront le grand public à comprendre les questions soulevées par l'égalité des sexes dans le cadre d'une urbanisation durable.

V. Domaines d'intervention, résultats et stratégies

30. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes définit un cadre grâce auquel il est possible de rallier une grande diversité de partenaires aux niveaux mondial, régional et national à l'initiative tendant à créer une dynamique de nature à permettre de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes, et à l'attribution de droits aux femmes ainsi qu'à leur autonomisation dans les domaines du logement et du développement urbain. Divers partenaires et parties prenantes, dont des villes et des associations d'autorités locales, des Etats membres et des réseaux de la société civile seront invités à prendre des initiatives et à engager des activités en consultation et en collaboration avec ONU-Habitat. Le plan facilitera également le développement au niveau national de la coopération entre organismes des Nations Unies. Il offrira un cadre d'ensemble pour la mise en œuvre des programmes d'ONU-Habitat qui seront conçus au cours des cinq prochaines années. On favorisera la coordination avec les initiatives en cours de la société civile et des réseaux de femmes concernant l'urbanisation durable.

31. Les domaines d'intervention correspondant aux domaines privilégiés du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme ont été identifiés afin d'orienter les mesures jusqu'en 2013. Ils sont examinés plus bas aux sections A à F du présent chapitre. Aux tableaux 1 à 6 figurent les objectifs, indicateurs de réalisation, résultats stratégiques, résultats et produits correspondant aux domaines d'intervention.

A. Domaine d'intervention 1 : Promotion et observation de l'égalité des sexes dans les villes

32. Il est essentiel de disposer d'informations fondées sur les observations concernant la situation des femmes et des jeunes filles par rapport à celle des hommes, adultes et jeunes, des villes pour pouvoir améliorer la gestion des connaissances, les statistiques et les analyses des distinctions fondées sur les sexes et illustrer les rapports existants entre l'égalité des sexes, l'urbanisation durable et l'atténuation de la pauvreté. L'accent sera mis sur le développement des initiatives en cours et permanentes pour élaborer des indicateurs de la situation des sexes et rassembler, analyser et diffuser des données ventilées par sexe, des rapports analytiques traitant des questions liées aux différences entre les sexes ainsi que des exposés de politique générale destinés aux gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat. Le programme d'indicateurs urbains¹⁸ sera consolidé afin d'obtenir systématiquement des données ventilées par sexe et l'intégration d'indicateurs sexospécifiques utiles aux programmes d'ONU-Habitat. On s'efforcera particulièrement d'intégrer les questions concernant l'appartenance sexuelle aux travaux des principales tribunes d'ONU-Habitat que sont le Forum mondial et le Conseil d'administration et de veiller à ce que les femmes y prennent part.

¹⁸ "Urban Indicators Guidelines: Monitoring the Habitat Agenda and the Millennium Development Goals", UN-Habitat (2004).

Tableau 1. Domaine d'intervention 1 : Promotion et analyse de l'égalité des sexes dans les villes

Objectif :		
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser une urbanisation durable grâce à des recherches fondées sur les observations, à la concertation, aux partenariats stratégiques, aux campagnes mondiales, à l'éducation, à la communication et à l'échange des meilleures pratiques. 		
Indicateurs de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> Un nombre convenu de pays, de villes et d'autorités locales recourt à des indicateurs sexospécifiques et aux données ventilées par sexe pour suivre les tendances en matière d'urbanisation, y compris la pauvreté urbaine et le développement des bidonvilles, et établir et diffuser des rapports portant sur ces questions; Un nombre convenu de meilleures pratiques adaptées aux questions soulevées par l'appartenance sexuelle étayé par des documents et développé. 		
Résultat stratégique	Résultats	Produits
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des politiques urbaines, du niveau local au niveau mondial. 	<ul style="list-style-type: none"> Production de données ventilées par sexe et de connaissances fondées sur les observations relatives à la situation des femmes dans les villes utilisées aux fins d'élaboration des politiques et d'adoption de pratiques; Plus grande sensibilisation aux questions soulevées par la situation des femmes dans les villes et mesures plus nombreuses prises par les principaux intervenants et partenaires stratégiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Production de fiches d'information sur la situation des femmes dans les villes; Messages, publications et documentation de premier plan aux fins de sensibilisation; Documentation sur les meilleures pratiques, y compris les enseignements tirés; Base de données sur les indicateurs sexospécifiques; Base de données sur la situation des femmes en milieu urbain; Rapports analytiques et aperçus de politique générale concernant les femmes; Appui aux universités et aux institutions de recherche; Forum des femmes urbaines; Appui aux initiatives des groupes et réseaux de femmes; Plus grande participation des jeunes filles aux activités des centres d'informations spécialisées sur la jeunesse; Plus grand intérêt porté au renforcement des capacités des organisations de femmes et à l'amélioration de la coopération Sud-Sud

33. Seront partenaires le Réseau interinstitutions des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement, les commissions économiques régionales, l'Equipe spéciale pour les femmes et l'égalité des sexes, du Réseau interinstitutions des Nations Unies et les Objectifs du Millénaire pour le développement, les organisations de femmes spécialisées, les universités et les observatoires urbains.

B. Domaine d'intervention 2. Planification urbaine, gouvernance et gestion

34. Une bonne gouvernance, en particulier au niveau local, permet aux femmes et aux hommes, de s'engager auprès des instances gouvernementales les plus proches pour traiter les questions de responsabilité, de transparence, de participation et de prestations. Dans un monde où la plupart des pays sont fort loin d'être parvenus à la parité hommes-femmes en matière de prise de décisions, il importe que les femmes soient associées aux hommes lorsqu'il s'agit de prendre des décisions au niveau local pour favoriser l'égalité des sexes, les droits des femmes et leur autonomisation car ce sont là des mesures qui pourraient changer leurs conditions d'existence au quotidien. A cette fin, le renforcement des capacités et la formation du personnel des municipalités et des autorités locales dans les domaines de la prise en compte de la sexospécificité et d'une budgétisation favorable aux femmes seront entrepris dans des pays déterminés bénéficiant d'une assistance technique dans le domaine de la planification urbaine, de la gouvernance et de la gestion, y compris des pays sortant de catastrophes naturelles et d'origine humaine. La prise en compte des femmes par les programmes concernant les changements climatiques, à l'issue des catastrophes et dans le cadre de la décentralisation, la reconstruction à l'issue de conflits et la création de communautés résilientes, sera également développée en collaborant avec des organisations partenaires et les Equipes de pays de Nations Unies dans des pays déterminés de la région Asie-Pacifique.

35. En outre, le renforcement des capacités des organisations de femmes, en particulier des organisations communautaires œuvrant sur le terrain, sera un élément déterminant du Plan d'action pour l'égalité des sexes car cela permettra de rendre les femmes autonomes et de les doter des compétences leur permettant d'assurer la liaison, de manière constructive, avec les villes et les autorités locales et les principaux acteurs aux niveaux national et local pour résoudre les problèmes communautaires et intégrer divers comités s'occupant du développement communautaire. Une attention particulière sera accordée à l'appui assuré à des initiatives intéressant expressément les femmes dans des pays déterminés dans le but de remédier aux inégalités entre sexes dans des domaines tels que la fourniture de services de base, l'accès aux ressources, la sécurité, la gouvernance et la gestion des villes. Les protagonistes du changement, hommes et femmes, ayant pour fonction de favoriser l'égalité des sexes et l'équité entre sexes seront sélectionnés au sein et à l'extérieur d'ONU-Habitat, aux niveaux mondial, régional, national et urbain.

Tableau 2. Planification urbaine, gouvernance et gestion

<p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les moyens des gouvernements, des autorités locales et d'autres parties prenantes pour qu'ils puissent contribuer à l'avènement de villes plus vivables, productives, favorisant l'intégration et adaptées aux femmes <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre convenu de villes adoptent des politiques et stratégies de planification et de gestion du milieu adaptées aux femmes, propices à la réduction de la criminalité et à l'atténuation des effets des catastrophes • Un certain nombre de groupes de femmes sont habilités à assurer la liaison avec les principaux secteurs et à influencer sur les décisions prises aux niveaux local et national 		
Résultat stratégique	Résultats	Produits
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines, aux niveaux national et local aux fins d'intégration 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des politiques, législations, stratégies et institutions favorables à une planification, une gestion et une gouvernance urbaines adaptées aux femmes et aux jeunes; • Meilleur accès aux outils favorisant une planification, une gestion et une gouvernance urbaines adaptés aux femmes et meilleure application de ces outils; • Les femmes sont dotées de moyens et des possibilités sont offertes aux groupes de femmes pour influencer sur les politiques gouvernementales aux niveaux local et national; • Politiques et stratégies adaptées aux femmes visant les établissements humains sujets aux crises ou à l'issue de crises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Outils, directives, meilleures pratiques et normes et règles concernant l'égalité des sexes; • Les formateurs et les agents du changement sont formés à l'utilisation des outils sexospécifiques; • Documentation sur les plans d'action et les résultats du suivi des programmes de formation destinés aux organisations féminines, y compris les organisations communautaires; • Outils permettant de suivre le fonctionnement des services et moyens urbains adaptés aux femmes dans différents contextes tels que les pays sortant de catastrophes ou de conflits; • Appui aux activités favorisant la participation des hommes; • Services consultatifs s'intéressant à la condition de la femme et à la gouvernance locale dans des pays déterminés, y compris des pays sujets aux crises ou sortant de crises; • Documentation sur les meilleures pratiques; • Dossiers établis par les municipalités aux fins d'épanouissement des jeunes citoyens.

36. Les instituts de formation à l'administration locale, les universités, les villes et les associations de municipalités, UNIFEM, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour le développement des capitaux, les Equipes de pays des Nations Unies, dans la mesure du possible, le Comité permanent interinstitutions, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires, les organisations féminines et les organisations communautaires seront au nombre des partenaires. Dans la plupart des cas, les partenariats prévoient le partage des coûts ainsi que celui des ressources humaines.

C. **Domaine d'intervention 3 : Biens fonciers et logement**

37. Dans de nombreux cas, les droits de la femme en matière de biens fonciers et de logement renvoient à ceux de l'époux en matière de propriété et d'héritage dépendent de pratiques culturelles et traditionnelles. C'est ce dont témoigne l'enregistrement du bien foncier et du logement au nom de l'époux et la transmission coutumière de la terre aux héritiers mâles dans de nombreuses sociétés. La pauvreté, l'impossibilité pour les femmes et les hommes pauvres, en milieu rural et en milieu urbain, d'avoir accès aux crédits et au financement de leurs logements, le fait que l'on soit dans l'ignorance des droits humains et juridiques de la femme et la faible représentation des femmes au sein des organes de prise de décisions, y compris les organes délibérants ou autres responsables de l'administration et de la gestion des terres et des biens, aggravent la situation. Le droit des femmes à

la propriété foncière est encore limité après une crise, qu'elle soit naturelle ou d'origine humaine. En outre, les cadres juridiques et réglementaires régissant le marché des biens fonciers et l'acquisition des terres, y compris le cadastre, l'évaluation des terres et les instruments juridiques visant à faciliter l'acquisition des biens fonciers, sont inefficaces dans de nombreux pays en développement.¹⁹ C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer sensiblement ces cadres et les systèmes financiers et de créer les conditions devant permettre aux femmes et hommes pauvres d'avoir accès à la terre et d'acquérir un bien immobilier. Cela est particulièrement important dans les pays qui connaissent des catastrophes ou des conflits ou qui y sont sujets.

38. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes appuiera les initiatives d'ONU-Habitat visant à aider les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à améliorer et mettre en œuvre des politiques en matière de biens fonciers et de logement adaptées aux femmes. Des campagnes de sensibilisation seront menées à bien en collaboration avec les partenaires pour mettre en relief les conséquences sur les femmes de l'absence de sécurité de jouissance, en particulier des évictions et des violences domestiques, et pour favoriser les droits des femmes en matière de biens fonciers et de logement en milieu urbain, en mettant l'accent sur la pérennisation des droits fonciers et l'occupation conjointe. Il sera procédé à la ventilation par sexe des données existantes et les indicateurs sexospécifiques concernant le logement et les terres seront améliorés. Des exposés sur les politiques et de la documentation de sensibilisation faisant appel aux meilleures pratiques seront établis et diffusés. Certaines caractéristiques sexospécifiques du logement, telles que la location, seront étudiées de façon à mieux comprendre comment elles peuvent intéresser également les hommes et les femmes et avoir des incidences différentes en fonction du sexe.

¹⁹ *The Challenge of Slums*, UN-Habitat (Earthscan Publishing Limited, London, 2003), p.xxxii.

Tableau 3. Domaine d'intervention : Biens fonciers et logement

<p>Objectif : Aider les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat à adopter des systèmes de gestion des terres et d'administration des biens favorables aux pauvres, adaptés au genre et à l'âge des personnes grâce à des politiques de facilitation et à des cadres juridiques et réglementaires améliorés.</p> <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre convenu de pays adoptent des stratégies et cadres juridiques et réglementaires améliorés, efficaces, adaptés au genre et à l'âge des personnes en matière de logement, de terre et de biens; • Nombre convenu d'organisations féminines et de femmes prenant part à la construction de logements de secours durables et en bénéficiant ainsi qu'à la reconstruction des logements dans des régions sortant de conflits ou de catastrophes 		
Résultat stratégique	Résultats	Produits
<ul style="list-style-type: none"> • Les gouvernements et les administrations locales ainsi que les partenaires du Programme pour l'habitat mettent en œuvre des politiques améliorées en matière de biens fonciers et de logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande sécurité d'occupation et de jouissance pour les femmes de pays déterminés, y compris les pays sujets aux crises ou sortant de crises; • Des organisations féminines sont mieux à même de prendre part à la conception et à la mise en œuvre de modèles en matière de logements de secours et de reconstruction de logements dans les régions sortant de conflits ou de catastrophes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation de sensibilisation à la condition de la femme, aux problèmes soulevés par les biens fonciers et le logement, à l'amélioration des taudis et à la prévention de leur implantation; • Formation et séminaires et ateliers de renforcement des capacités adaptés aux femmes; • Documentation sur les meilleures pratiques, politiques et programmes concernant les femmes, les terres et le logement; • Réunion de haut niveau sur les femmes, les terres et le logement; • Rapports sur l'assistance technique.

39. ONU-Habitat jouera un rôle de catalyseur en favorisant l'association des divers acteurs œuvrant dans ce domaine et en leur fournissant un appui le cas échéant. Au nombre de ces partenaires, il y aura les organisations communautaires, les spécialistes des régimes fonciers et du logement, des organisations multilatérales et bilatérales, des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche à même de faire progresser les droits de femmes en matière de propriété foncière et de logement.

D. Domaine d'intervention 4 : Accès à des services urbains écologiquement rationnels

40. Les travaux tendant à la prise en compte de la sexospécificité dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures seront poursuivis grâce au Fonds d'affectation spéciale d'ONU-Habitat pour l'eau et l'assainissement dans le cadre de la Stratégie de l'organisation en matière d'eau et d'assainissement pour 2008-2012. Il sera procédé à l'analyse des données existantes ventilées par sexe rassemblées dans la région du lac Victoria et d'autres lieux; des rapports de synthèse sur les distinctions fondées sur les sexes seront établis et des exposés de politique générale seront préparés. La principale activité consistera à faire en sorte que des moyens soient mis en place pour permettre aux femmes pauvres de prendre part à la fourniture et au développement des services et infrastructures de base et d'en profiter.

Tableau 4. Accès à des services urbains écologiquement rationnels

<p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accès à une eau de boisson pure et à des systèmes d'assainissement et de gestion des déchets améliorés, à des moyens de transport et à des technologies d'alimentation en électricité écologiquement rationnels et économes en énergie dans les zones urbaines et périurbaines et en maintenir le fonctionnement en prêtant l'attention qu'il convient aux villes petites et moyennes et en veillant à ce qu'ils soient adaptés à la condition des femmes. <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre convenu de pays et de villes adoptent des cadres de gestion des infrastructures améliorés en veillant à assurer la participation des autorités locales, des communautés, des hommes et des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons et d'autres groupes vulnérables; • Un nombre convenu de pays démontrent qu'il est possible d'assurer durablement l'accès des citoyens pauvres, notamment des femmes, à une eau propre en quantité suffisante, ainsi qu'à des systèmes d'assainissement et de gestion des déchets améliorés 		
Résultat stratégique	Résultats	Produits
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'accès aux infrastructures et services urbains écologiquement rationnels en mettant en particulier l'accent sur les populations n'y ayant pas accès ou y ayant insuffisamment accès 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes prennent part à la conception, à la gestion, au suivi et à l'évaluation des modalités de fourniture des services de base; • Les femmes et les groupes vulnérables ont accès aux services et infrastructures de base. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les études de chercheurs consacrées à l'énergie et au transport; • Mise au point d'indicateurs de la sexospécificité et établissement de rapports analytiques sur l'accès aux services de base; • Mise au point de cadres et de technologies concernant les services urbains prenant en compte la condition de la femme; • Documentation sur les meilleures pratiques concernant les femmes et les services de base et mise en évidence du changement climatique; • Ateliers et séminaires de formation consacrés aux interventions ciblant expressément les femmes; • Etablissement de la documentation visant à sensibiliser aux conditions des femmes et aux services de base.

41. Les partenaires seront l'Alliance Genre et eau, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

E. Domaine d'intervention 5 : Accès à un financement durable et à des logements et infrastructures abordables

42. Comme indiqué pour le domaine d'intervention 3, la pauvreté et l'impossibilité de bénéficier du crédit au logement constituent pour les femmes un obstacle qui les empêche d'accéder à la terre, au logement et la sécurité de jouissance. Les associations d'épargne pour les femmes et jeunes ainsi que les coopératives de logement devraient être aidées à tirer parti du crédit au logement à long terme accessible aux pauvres, en particulier dans le cadre des opérations expérimentales d'octroi de crédits d'amorce remboursables. Lorsque les femmes et les jeunes disposent des informations et des connaissances nécessaires, ils peuvent également demander que les législations, les réglementations et les politiques en matière de terre, de logement et de crédit au logement soient améliorées. Les enseignements tirés du Fonds pour l'amélioration des taudis d'ONU-Habitat, du Programme d'autonomisation des citadines entrepreneurs, grâce au logement et à la terre, et l'expérience acquise dans le cadre des fonds renouvelables fournissant des microcrédits pour les systèmes d'assainissement aux associations de femmes, orienteront plus précisément les mesures dans ce domaine.

Tableau 5. Renforcement des systèmes de financement des établissements humains

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès au crédit pour le logement et l'infrastructure des citoyens pauvres en général et des femmes démunies en particulier au moyen de mécanismes de financement novateurs et de l'amélioration des moyens institutionnels permettant de mettre à contribution les communautés, les autorités locales, le secteur privé, les gouvernements et les institutions financières internationales; • Fournir des fonds pour le logement et les infrastructures aisément accessibles aux pauvres en prenant en compte la condition des femmes. <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre convenu d'habitants des taudis et d'organisations féminines sont habilités à accéder au crédit au logement fourni par les institutions grâce à une organisation efficace; • Un nombre convenu de pays s'étant dotés de programmes de logements en faveur des pauvres et des femmes, d'institutions financières et de systèmes d'appui recourent aux capitaux internes. 		
Résultat stratégique	Résultats	Produits
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès au crédit à long terme en faveur de logements et d'infrastructures abordables adaptés aux femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions financières adoptent des politiques donnant accès au crédit en faveur des logements et infrastructures abordables en se dotant de guichets spéciaux pour les femmes et jeunes pauvres; • Autonomisation des organisations féminines et l'accès des femmes et des jeunes au crédit en faveur des logements et infrastructures abordable est amélioré. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports d'évaluation des programmes de financement du logement sont adaptés aux besoins des femmes et des jeunes; • Ateliers de renforcement des capacités et de formation; • Mise en place d'un réseau de femmes et d'organisations communautaires s'occupant de la promotion de logements abordables pour les citoyens pauvres; • Publications et documentation de sensibilisation sur les femmes et le financement des logements et infrastructures abordables; • Lancement d'opérations expérimentales de capitaux d'amorçage et d'autres mécanismes novateurs aux fins de financement de logements et d'infrastructures auxquelles prennent part les organisations de femmes et de jeunes; • Documentation sur les meilleures pratiques documentée.

F. Domaine d'intervention 6 : Amélioration de l'intégration des femmes et de l'équilibre entre sexes dans les programmes d'ONU-Habitat

43. Les biais par lesquels procéder à l'intégration des femmes, et les recommandations concomitantes, identifiés au cours des ateliers consacrés à l'étude des facteurs sexospécifiques continueront à orienter les initiatives d'ONU-Habitat en matière d'intégration des femmes. Les principales recommandations ont trait à la nécessité d'amener la hiérarchie, au plus haut niveau, à s'engager politiquement, ainsi qu'à la formation régulière à cette question afin que le personnel dispose des compétences lui permettant de procéder à l'analyse et à la planification des questions relatives à l'appartenance sexuelle. La répartition équitable du personnel par sexe est une autre question qui sera abordée en collaboration avec les départements appropriés et les organes responsables des ressources humaines.

44. Des ateliers consacrés à l'étude des questions sexospécifiques seront organisés pour le personnel au siège ainsi que dans les bureaux régionaux. Les directeurs du Programme pour l'habitat et les principaux conseillers techniques opérant aux niveaux national et local seront sensibilisés à ces questions et formés à leur analyse, à leur planification et à leur budgétisation ainsi qu'aux droits des femmes et à leur autonomisation. Ils seront encouragés à recourir aux connaissances spécialisées acquises au niveau des pays en matière de genre de façon à ce que les activités entreprises au niveau

des pays concernant les différences entre les sexes prennent en compte la situation des femmes en matière d'urbanisation durable.

45. En outre, la direction conviendra d'une stratégie et entreprendra de rééquilibrer la répartition des postes entre sexes au sein de l'organisation.

Tableau 6. Volonté d'ONU-Habitat d'assurer l'égalité des sexes et l'intégration de cette égalité dans ses programmes

Objectif		
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure intégration des femmes à l'ensemble des programmes et équilibre entre sexes au sein de l'institution. 		
Indicateurs		
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur équilibre entre les sexes et meilleure intégration des femmes aux programmes d'ONU-Habitat 		
Résultat stratégique	Résultats	Produits
<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement sensible du nombre de programmes et de projets d'ONU-Habitat intégrant l'égalité des sexes et appui aux programmes ciblant les femmes; • Amélioration de l'équilibre entre sexes au sein d'ONU-Habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre de programmes d'ONU-Habitat intégrant l'égalité des sexes; • Accroissement du nombre de femmes employées par l'organisation en qualité d'administrateurs et de cadres supérieurs ainsi qu'au titre de projets; • Descriptif de programmes de pays prenant en compte l'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'ateliers consacrés à la formation aux questions sexospécifiques et au renforcement des capacités et mise en place de moyens d'apprentissage à distance; • Elaboration d'outils/de fiches d'évaluation des facteurs sexospécifiques/de directives; • Rapports de mission et de terrain; • Rapport annuel sur l'intégration des femmes et l'égalité des sexes à ONU-Habitat; • Documentation sur l'intégration des femmes et les pratiques concernant leur autonomisation au niveau national.

46. Les partenaires seront l'Organisation internationale du Travail, le Groupe du perfectionnement du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'avancement des femmes et l'égalité des sexes.

47. En 2013, la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes aura eu une incidence en augmentant le nombre de pays dotés de politiques et programmes en matière d'urbanisation adaptés à la question de l'égalité des sexes, y compris des programmes visant à rendre les femmes autonomes, à favoriser leur accès à la terre et au logement ainsi qu'à la propriété et à la maîtrise de leurs biens et tendant à développer l'égalité des sexes dans les domaines de la fourniture de services, de la sécurité, de la planification, de la gouvernance et de la gestion des villes, en particulier à l'issue de catastrophes et de conflits.

48. Les objectifs ci-dessus seront atteints grâce à la coopération technique, à la sensibilisation, à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national et à la coopération avec divers partenaires, notamment des organisations féminines, des spécialistes de la sexospécificité, des organismes des Nations Unies, des universités, des instituts de formation des administrations locales, des villes et des associations d'administrations locales et les médias.

VI. Gestion du Plan d'action pour l'égalité des sexes

49. Le Comité directeur du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, que préside le Directeur exécutif adjoint et qui est constitué des directeurs et autres cadres supérieurs d'ONU-Habitat, fera office d'organe directeur pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes. Un réseau de correspondants pour les questions liées aux différences sexuelles et le Groupe de l'égalité des sexes auront pour responsabilité de concevoir les plans opérationnels annuels en consultation avec les chefs de service et de groupe. La Section des services de l'information fournira un appui au Plan dans le domaine de la communication.

50. ONU-Habitat donnera suite aux recommandations formulées dans les évaluations de la partie du Programme pour l'habitat correspondant aux femmes et par le Groupe de l'égalité des sexes en 2002-2003 et du Programme pour l'égalité des sexes en 2007, ainsi qu'aux recommandations des conseillers pour les questions sexospécifiques en passant en revue la politique d'ONU-Habitat relative à l'égalité des sexes afin qu'elle soit d'une application plus aisée, plus explicite et plus utile à ONU-Habitat.

51. En outre, au titre des préparatifs pour le lancement du Plan d'action pour l'égalité des sexes, il sera procédé à une évaluation poussée de la structure institutionnelle du Groupe de l'égalité des sexes, de ses fonctions, de ses moyens, de son financement et de la place qu'il occupe au sein de l'organisation au titre des gains rapides escomptés au cours de la première année de la mise en œuvre du Plan.

VII. Suivi, évaluation et responsabilité

52. Pour qu'en matière d'égalité des sexes une plus grande responsabilité soit possible, un système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour suivre les réalisations et progrès en matière de résultats et de produits et faire rapport sur ses points. Un plan de suivi et d'évaluation sera établi, qui indiquera les réalisations escomptées, les indicateurs de réalisation, les moyens de vérification ainsi que les risques et hypothèses. Un calendrier du suivi sera établi pour fixer les diverses étapes, à savoir l'établissement des rapports biannuels des directeurs de division et les rapports de fin d'année sur les progrès accomplis dans chaque domaine d'intervention afin qu'ils coïncident avec le cycle du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme en matière d'établissement de rapports. Un examen à mi-parcours et une évaluation finale pour apprécier les réalisations, les difficultés et les enseignements tirés auront lieu en 2011 et 2013, respectivement. ONU-Habitat dispensera une formation en ligne sur les questions touchant l'égalité des sexes et encouragera le personnel à se conformer aux informations dispensées.

53. Le Comité d'étude des projets continuera à étudier la mesure dans laquelle les projets répondent bien aux attentes en matière de sexospécificité. On adoptera comme moyen de suivi une fiche d'évaluation correspondante. ONU-Habitat procédera régulièrement à l'évaluation de la façon dont sont traitées les questions sexospécifiques avec la pleine coopération des programmes intéressés. Une étude approfondie de l'intégration des femmes aux programmes de coopération technique sera réalisée de façon à rassembler les enseignements tirés en la matière qui serviront à orienter les travaux en matière de normes. Les informations de référence issues des programmes de travail pour 2008-2009 et 2010-2011 seront mises à profit pour fixer des repères, le cas échéant.

Cadre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour 2008-2013²⁰

Vision

Urbanisation durable par le biais du Programme pour l'habitat :
un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains.

Déclaration de mission

Aider à instaurer, d'ici à 2013, les conditions voulues pour que les efforts déployés aux niveaux international et national permettent de stabiliser le développement des taudis et d'ouvrir la voie à une réduction de la pauvreté urbaine et du nombre des habitants de taudis

Objectifs stratégiques

- En s'appuyant sur son rôle de catalyseur et sa capacité de mobilisation, animer des réseaux de partenaires du Programme pour l'habitat aux fins de mise en œuvre d'une vision partagée de l'urbanisation durable;
- Elaborer et promouvoir des normes en vue de mettre en place des programmes durables et équilibrés pour le développement urbain, la création de logements, l'amélioration et la prévention des taudis ainsi que la réduction de la pauvreté;
- Améliorer sur le plan mondial la connaissance et la compréhension des questions liées au développement urbain et des stratégies de développement, et contribuer au suivi et à la diffusion de pratiques exemplaires propres à favoriser la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et des volets correspondants des Objectifs du Millénaire pour le développement;
- Renforcer les capacités des gouvernements, des autorités locales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat par le biais de la coopération technique et de la formation;
- Mettre au point des mécanismes novateurs favorables aux pauvres pour le financement du logement et des infrastructures et services urbains et encourager leur transposition à plus grande échelle par des acteurs du développement et des investisseurs appropriés.

Objectifs institutionnels

- Développer et harmoniser sa structure institutionnelle et sa base de ressources afin de mettre en place un programme d'action normatif et opérationnel équilibré pour le développement des établissements humains;
- Assurer le développement continu des capacités d'ONU-Habitat pour favoriser la concertation entre toutes les composantes du secteur public, de la société civile et du secteur privé en renforçant les partenariats visant à promouvoir le développement urbain durable;
- Devenir la principale institution de référence sur le plan mondial pour la recherche, le suivi et la diffusion d'informations et de pratiques exemplaires concernant l'urbanisation durable;
- Etre le premier guichet pour les politiques, idées et stratégies de développement urbain en faveur des pauvres;
- Etre reconnu comme « centre d'excellence » pour le renforcement des capacités des gouvernements, des autorités locales et des partenaires du Programme pour l'habitat grâce à la coopération technique ainsi qu'à la formation et à l'apprentissage;
- Jouer un rôle de catalyseur en vue de la mise au point de mécanismes novateurs pour le financement de logements et d'infrastructures et services urbains de base abordables, pour transposition à plus grande échelle par des organismes de financement dotés de ressources plus importantes aux niveaux national et mondial, telles les institutions financières internationales.

²⁰ HSP/GC/21/5/Add.1, p. 4.

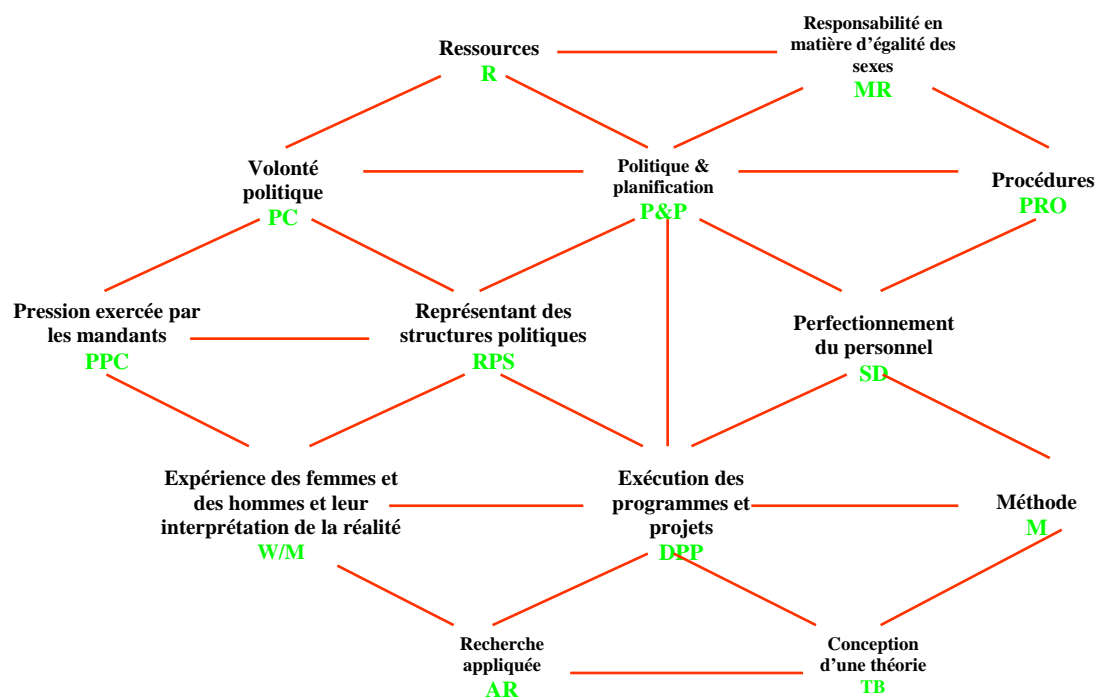
Biais par lesquels améliorer l'intégration des femmes à ONU-Habitat²¹

1. Les ateliers auxquels ont pris part les principaux membres du personnel d'ONU-Habitat en novembre et décembre 2005 avaient pour objet l'élaboration d'une stratégie d'intégration de l'égalité des sexes aux travaux de l'organisation. Les participants ont recouru au concept dit « Les voies de l'institutionnalisation » (voir figure 1 plus bas) pour recenser les principaux obstacles à l'intégration de cette question aux travaux d'ONU-Habitat et les possibilités en la matière qu'ils ont utilisés comme moyens d'analyse pour l'examen des biais permettant d'améliorer l'intégration de la sexospécificité à leurs activités.

2. Le biais (qui est situé sur l'une des voies de l'institutionnalisation) est perçu comme un moyen de parvenir à un objectif stratégique. Les objectifs stratégiques sont ce qu'il convient de réaliser pour améliorer l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans chaque cas tandis que le biais est l'activité ou toute autre possibilité pouvant être exploitée au mieux pour œuvrer à la réalisation de l'objectif stratégique. Les objectifs stratégiques et les biais examinés au cours des ateliers sont résumés au tableau 1.

3. Certains des biais recensés correspondent aux mandats et responsabilités propres à certaines équipes et sections, tandis que d'autres nécessiteront une plus grande coopération entre sections et divisions pour pouvoir être affinés davantage et être mis en œuvre.

Figure 1. Les voies de l'institutionnalisation



²¹ Etabli par Johan Walker, Development Planning Unit, University College, Londres.

Tableau 1. Récapitulation des objectifs stratégiques et des biais pour une meilleure intégration des femmes à ONU-Habitat

Objectif stratégique	Elément	Biais	Elément
Faire en sorte que les cadres supérieurs responsables de la programmation en matière de genre fassent preuve d'une plus grande volonté politique.	PC	Entreprendre d'obtenir des fonds des donateurs désireux de financer des activités principalement axées sur l'égalité des sexes ou par l'allocation de fonds dont l'attribution est subordonnée au caractère sexospécifique des activités à entreprendre.	R
Doter le personnel s'occupant des questions sexospécifiques, y compris le personnel nouvellement recruté, de plus grands moyens et d'une volonté plus affirmée.	MR	Demander que l'initiation et la formation continue du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi comportent un élément formation à l'analyse des questions liées à la sexospécificité et à l'analyse de cette question.	SD
Améliorer les prestations du personnel en ce qui concerne la question de l'égalité des sexes.	MR	Faire en sorte que le système d'évaluation des prestations tienne davantage compte de la sexospécificité et que l'application de ce système par les cadres soit améliorée. Les indicateurs sexospécifiques du système d'évaluation des résultats devraient davantage être axés sur une répartition équitable des sexes au sein des équipes mais aussi sur leurs compétences en matière de programmation. En outre, il conviendrait de mettre au point d'autres incitations pour amener le personnel à s'intéresser aux travaux sur la sexospécificité éventuellement au moyen de projets semblables à celui de l'Office des Nations Unies à Nairobi consistant à désigner le cadre méritant du mois.	PRO
Mieux orienter les consultants et les partenaires externes mettant en œuvre les projets et les activités d'ONU-Habitat concernant l'égalité de sexes.	DPP/AR	Concevoir des attributions types et directives prévoyant des spécifications concernant les questions sexospécifiques.	PRO
Amener les gouvernements partenaires à manifester une plus grande volonté politique de parvenir à une égalité des sexes en matière de logement et de développement urbain.	PC ou RPS	Concevoir des indicateurs de la sexospécificité et établir des rapports analytiques sur la condition des femmes fondées sur des éléments de preuve pouvant être utilisés pour faire pression sur les gouvernements.	AR/DPP
Faire en sorte que la formation des partenaires ait davantage d'impact sur leur aptitude à s'occuper de la question de l'égalité des sexes.	DPP	Affiner la méthode utilisée par ONU-Habitat pour évaluer l'impact de la formation de façon à pouvoir suivre la façon dont les partenaires des programmes répondent aux préoccupations suscitées par l'égalité des sexes.	M
Mieux sensibiliser les partenaires aux nouvelles méthodes utilisées en matière d'égalité des sexes et	M	Mettre à profit des événements tels que le Forum urbain mondial pour diffuser des outils tenant compte de	DPP

Objectif stratégique	Elément	Biais	Elément
d'établissements humains tels que les outils et critères tenant compte de la sexospécificité en matière de biens fonciers.		l'appartenance sexuelle.	
Concevoir une base de données recensant les partenaires spécialisés dans le domaine de la sexospécificité et d'autres domaines de l'urbanisation durable.	PPC/RPS	Mettre à profit le Forum urbain mondial pour rassembler des informations sur les partenaires ayant des compétences et moyens en matière de sexospécificité.	DPP
Mettre ONU-Habitat mieux à même de déceler les différences sur la façon dont les hommes et les femmes tirent parti de ses programmes et déterminer la mesure dans laquelle les budgets sont utilisés pour traiter la question de l'égalité des sexes.	R	Etablir des fiches d'évaluation du traitement de la question de l'égalité des sexes et suivre l'attribution des fonds en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.	P et P
Développer les moyens des organisations de la société civile s'occupant d'établissements humains pour qu'ils traitent les questions soulevées par l'égalité des sexes.	PPC	Mettre au point de la documentation de formation et des activités visant au renforcement des capacités dans le domaine des nouveaux outils permettant de traiter la question foncière en fonction de l'appartenance sexuelle ainsi que d'autres méthodes similaires concernant les femmes et les établissements humains.	DPP
Favoriser une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des structures de prise de décisions des organisations communautaires partenaires collaborant au Programme pour la gestion des catastrophes.	PPC	Entreprendre des activités visant à sensibiliser les partenaires du Programme pour la gestion des catastrophes à la question de la condition des femmes.	DPP
Développer les moyens des équipes chargées de la gestion des catastrophes pour qu'elles répondent aux besoins de tous les groupes d'hommes et de femmes et collaborent avec eux.	SD/ DPP	Concevoir des outils à caractère sexospécifique aux fins du Programme pour la gestion des catastrophes.	M
Faire en sorte que les travaux entrepris au titre du Programme pour la gestion des catastrophes ciblent les groupes de femmes, d'hommes, de jeunes garçons et de jeunes filles les plus vulnérables.	DPP	Les critères de sélection définissant les groupes vulnérables devraient être étendus de façon à ce qu'ils ne s'appliquent pas exclusivement aux foyers ayant une femme à leur tête.	PRO
Veiller à ce que les politiques et les normes conçues et diffusées par ONU-Habitat soient fondées sur les expériences vécues par les hommes et les femmes.	P et P/DPP	Renforcer le lien entre les enseignements tirés des programmes et projets entrepris sur le terrain concernant la sexospécificité et l'élaboration de politiques et normes. Recenser les meilleures pratiques en la matière pour orienter les travaux normatifs.	SD/ P et P
Donner de plus grands moyens aux partenaires s'occupant de l'aménagement et de la gestion du milieu et des stratégies de développement des villes pour	DPP	En coopération avec le Groupe de l'égalité des sexes, intégrer les questions sexospécifiques aux ateliers de formation des formateurs et utiliser le manuel portant sur l'aménagement	M/SD

Objectif stratégique	Elément	Biais	Elément
qu'ils incorporent à leurs travaux la prise en compte de la sexospécificité.		et la gestion du milieu compte tenu des questions sexospécifiques.	
Concevoir des stratégies destinées aux jeunes et aux partenaires pour qu'ils intègrent à leurs travaux la dimension sexospécifique.	P et P	Inclure dans les stratégies conçues à l'intention des jeunes et des partenaires une dimension sexospécifique, y compris en ce qui concerne les attributions, les directives et la participation aux réunions.	P et P
Suivre les résultats obtenus par ONU-Habitat en ce qui concerne la diffusion des meilleures pratiques et des approches idéales pour traiter la question de l'égalité des sexes dans le développement des établissements humains.	DPP	Inclure dans l'examen décennal du programme relatif aux meilleures pratiques une évaluation de la façon dont l'égalité des sexes a été prise en compte.	AR
Evaluer les résultats obtenus par ONU-Habitat en ce qui concerne l'intégration des questions sexospécifiques aux travaux de programmation et au développement de l'organisation.	DPP	Le Groupe du suivi et de l'évaluation devrait collaborer avec le Groupe de l'égalité des sexes pour qu'il soit régulièrement procédé à l'évaluation de programmes déterminés du point de vue de leur prise en compte des questions sexospécifiques.	R
Améliorer la transparence des structures institutionnelles d'ONU-Habitat en ce qui concerne le traitement des questions sexospécifiques et préciser les responsabilités des correspondants chargés de ces questions, des membres des équipes spéciales s'y intéressant ainsi que d'autres membres du personnel œuvrant pour l'intégration des femmes.	MR	Définir les mandats des correspondants et membres des équipes spéciales chargés des questions relevant de la sexospécificité. Collaborer avec différents groupes pour développer les moyens des correspondants en la matière. Préciser les responsabilités des correspondants s'occupant des questions sexospécifiques au titre de leurs programmes de travail et veiller à ce que des incitations les poussent à s'acquitter de leur rôle.	PRO
Faire en sorte que la politique d'ONU-Habitat en matière d'égalité des sexes soit plus accessible aux utilisateurs.	P et P	Le Groupe de l'égalité des sexes et les correspondants pour cette question devraient s'employer à produire des synthèses ou des extraits des politiques relatives aux questions sexospécifiques avec l'aval des cadres supérieurs.	P et P
Faire en sorte que les programmes et projets financés par ONU-Habitat concernant la question de l'égalité des sexes aboutissent à de meilleurs résultats.	DPP	Le Comité d'étude des projets devrait, outre son activité tendant à faire de la prise en compte des questions sexospécifiques un critère d'évaluation des projets, mettre également au point des mécanismes concernant les enseignements tirés et le contrôle de la qualité en veillant à ce qu'il ait été donné effet aux éléments de toute proposition.	PRO
Développer les moyens du Groupe de l'égalité des sexes afin qu'il s'acquitte de son rôle stratégique en matière d'appui et de contrôle de toutes les sections.	MR	Recruter du personnel supplémentaire pour appuyer le Groupe de l'égalité des sexes.	SD

Objectif stratégique	Élément	Biais	Élément
Améliorer la communication horizontale et l'apprentissage entre sections de la façon de traiter les questions sexospécifiques.	SD	Remettre en place le système de séminaires destinés au personnel et introduire dans les débats et exposés la question de l'égalité des sexes comme l'un des principaux thèmes.	SD

Annexe III

Quelques termes concernant le genre

Genre – « Renvoie aux attributs et potentialités associées à l'être masculin ou féminin et aux rapports entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, ainsi qu'aux rapports entre femmes et aux rapports entre hommes. Ces attributs, potentialités et relations sont des constructions sociales que l'on assimile par la socialisation. Ils s'inscrivent dans un contexte, à un moment donné et ils évoluent. Le genre définit ce que l'on attend d'une femme ou d'un homme, ce qui lui est autorisé et ce à quoi on attache de l'importance en elle ou en lui dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse des responsabilités qui leur sont confiées, des activités auxquelles ils s'adonnent, de l'accès aux ressources et de leur contrôle, ainsi qu'en ce qui concerne la possibilité de prendre des décisions. Le genre s'inscrit dans un contexte socioculturel plus large. Pour l'analyse socioculturelle d'autres importants critères sont à prendre en compte : la classe, la race, le degré de pauvreté, l'appartenance ethnique et l'âge ».²²

L'égalité des genres – « Renvoie à l'égalité entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons, en matière de droit, de responsabilités et de chances. Etre égaux ne signifie pas que les femmes et les hommes sont identiques, mais que leurs droits, responsabilités et chances ne sont pas subordonnés à leur appartenance au genre masculin ou féminin. L'égalité des genres suppose que les intérêts, besoins et priorités des femmes et des hommes soient pris en considération – en tenant compte de la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. La question de l'égalité des genres n'est pas une question concernant exclusivement les femmes mais une question qui devrait intéresser les hommes autant que les femmes et requérir leur engagement. L'égalité entre les femmes et les hommes est perçue comme relevant des droits humains, est une condition préalable au développement durable centré sur la personne et est révélatrice de ce type de développement ».²³

L'équité entre sexes – « Renvoie à la démarche consistant à traiter équitablement les femmes et les hommes. L'équité entre sexes va au-delà de l'égalité des chances car elle suppose une évolution. Par cette notion l'on convient que des mesures différentes pourraient être nécessaires pour les femmes et les hommes lorsque :

- Elles traduisent des besoins et priorités différents;
- Les situations que connaissent certains groupes d'hommes et des femmes rendent nécessaire l'adoption de mesures concertées spéciales ou additionnelles pour que tous et toutes soient sur un pied d'égalité ».²⁴

Intégration d'une démarche d'équité entre les sexes – « Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes ».²⁵

Les droits des femmes – « Les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. L'égale et pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, aux niveaux

²² "Gender Mainstreaming: Strategy for Promoting Gender Equality", Office of the United Nations Secretary-General's Special Advisor on Gender Issues and Advancement of Women (August 2001).

²³ *Ibid.*

²⁴ *Gender in Local Government: A Sourcebook for Trainers*, UN-Habitat (2008).

²⁵ Rapport du Conseil économique et social pour 1997 (A/52/3), chapitre IV, conclusions adoptées 1997/2 (18 septembre 1997) (session spéciale du Conseil consacrée à l'intégration des démarches d'équité entre les sexes).

national, régional et international, et l'élimination totale de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale ».²⁶

Autonomisation des femmes – « La notion d'autonomisation entretient des rapports avec l'égalité des sexes mais s'en distingue. Au cœur de l'autonomisation il y a l'aptitude de la femme à planifier et maîtriser sa destinée. Ce qui suppose que pour être autonomes les femmes doivent non seulement bénéficier des mêmes possibilités (en matière d'éducation et de santé) mais aussi avoir également accès aux ressources et possibilités offertes (en matière de biens fonciers et d'emplois); il faut aussi qu'elles aient les moyens d'utiliser ces droits, aptitudes, ressources et possibilités pour procéder à des choix et prendre des décisions stratégiques (comme le leur permettent l'exercice d'un leadership et la participation à des institutions politiques). Pour user de ces moyens les femmes doivent pouvoir vivre sans craindre la contrainte ni la violence ».²⁷

²⁶ Déclaration et Programme d'action de Vienne (A/CONF.157/23) (17 juillet 1997), par. 18. Peut être consulté en ligne sur le site [http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(Symbol\)/A.CONF.157.23.En](http://www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/A.CONF.157.23.En).

²⁷ *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*, United Nations Development Group Task Force on Education and Gender Equality (2005).